


FORMATRICE

 Annie **AUGIER**

FORMATEUR

 Jérôme **LAVAUX**

Type de formation

Présentiel


Durée de la formation

2 jours soit 14 heures


Tarif

 250€ HT par jour
et par participant

Taux de réussite

90%


Public concerné

Tout public


Conditions

Inter ou Intra collective


Lieu

Iddest ou selon le lieu défini


Délai d'accès

6 mois

MODULES CONCERTATION PUBLIQUE

Concertation publique

APTITUDE

Intervenir dans la sphère publique et avoir pour objectifs de développer un projet dans un contexte de concertation

COMPÉTENCES REQUISES

Aucune

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Comprendre et améliorer son approche des territoires et des acteurs dans le cadre de la conduite d'un projet

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, MOYENS ET ANIMATION

- Pédagogie didactique pour les apports de connaissance (exposés et questions + exemples)
- Utilisation de documents officiels en usage
- Échanges avec les participants pour aborder l'application pratique des enseignements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

2 types de modalités : questionnaire personnel avant et après la formation + QCM déployés dans le cadre du module

ACCESSIBILITÉ

Iddest est vigilant quant au choix des lieux d'animation de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Identifier et comprendre le cadre légal des concertations publiques en France, connaître les acteurs nationaux, cibler les procédures adaptées au projet soumis à concertation, élaborer sa stratégie de concertation

JOUR 1

Quizz d'entrée en formation

Axe 1 : Qu'est-ce que la concertation publique ? Définition et bref historique

Axe 2 : Les différences entre information, consultation, concertation, communication, co construction et codécision

Axe 3 : Les principales instances nationales

Axe 4 : Concertation règlementaire et concertation volontaire

Axe 5 : La concertation : objectif ou moyen ?

Axe 6 : Ce que la concertation ou le débat public permettent (ou pas)

Axe 7 : Les acteurs de la concertation

Axe 8 : Les profils type des participants et leurs attentes

Axe 9 : Les leviers selon ces cibles

JOUR 2

Axe 10 : Les modalités de la concertation : les outils imposés dans un cadre règlementaire

Axe 11 : La place de l'écoute : écouter pour comprendre avant d'écouter pour répondre

Axe 12 : Pourquoi concerter dans le cadre d'un projet ?

Les apports du public • Mise en situation pédagogique • Les leviers d'évolution possible du projet • La valeur de la conception des questions adressées aux publics

Axe 13 : Mises en situation portant sur les étapes d'élaboration d'une stratégie de concertation

Axe 14 : Comment traiter les objections

Bilan et évaluation